

POLY-INFOS

Le Journal de POLYCAP 33



La psychomot et le hamac p 5/6

"L'Album de nos rencontres: tout un roman" p 13/21

"Je souhaite" p 19/20

Juin 2016

Numéro 20

Lors de la dernière Assemblée Générale nous avons évoqué, avec les adhérents présents, l'idée d'une « news letter » pour remplacer le Poly-infos. Notre journal n'est pas facile à faire car nous ne sommes pas des professionnels et son coût reste conséquent pour notre petit budget. Mais il apparaît évident que nous sommes sincèrement attachés à ce journal. C'est la « matérialisation » de nos échanges, c'est un lien avec les autres lecteurs parfois éloignés géographiquement.

Nous sommes donc heureux de partager ce nouveau numéro ! Vous y trouverez des papas qui courent, des poules qui picorent, des gens enchantés et d'autres désenchantés, ainsi que des idées et des souhaits qui s'expriment, des postures qui sont prises et enfin des infos qui font la foire au cas où vous poseriez des questions!

Excellente lecture à tous et suite au prochain numéro...enfin j'espère !

Céline LEBEL LACROUTS

SOMMAIRE

■ Tribune Libre	p 3/5	■ Poétique/ Insolite	p 22
■ Info carte	p 5	■ “Gestes et postures”	p 23/24
■ Infos super bonus	p 6/7	■ Lettre ouverte	p 25/26
■ Merci	p 8 et p 10	■ Infos diverses	p 26
■ Infos ARTISANS	p 8/9	■ Infos en chiffres	p 27
■ Info pratique	p 10	■ Infos MDPH	p 28
■ On ne les arrête plus	p 10	■ Infos vacances	p 29
■ Idée de pro	p 11/12	■ Enquête	p 30
■ Album photos	p 13/21	■ Un grand moment... de partage	
			p 23/24

ANNONCE



A donner maillot de bain incontinence. Taille Small.

Correspondance taille :

**Tour de taille 61 à 76 cm
et 50 à 63,5 kg.**

Contacter Helen 06 82 90 86 97.

(En couverture : Steven URBAIN)

DEUX, TROIS CHOSES À DIRE

Nous avions proposé une Tribune Libre pour ce numéro, personne n'a souhaité s'exprimer alors je vais m'en saisir.

J'aurais tellement de choses à dire, de messages à faire passer... Je ne sais même pas par où commencer tellement il y a de cris enfouis, d'injustices à réparer, de couleuvres à avaler, de mains à tendre, d'âmes à convaincre...

J'ai des choses à dire alors je vais les dire mais sans doute un peu comme elles viendront ... Quelqu'un m'a dit que souvent les parents ne parlaient pas parce qu'ils avaient peur. Ils n'oseraient pas parler parce qu'ils auraient peur que leur enfant soit exclu de la structure où il est pris en charge ou que l'on s'en occupe moins bien... Quelle idée étrange ! Mais finalement pas si surprenante. Oui, je crois que les « hautes sphères » sont tout à fait capables de faire planer le doute, ça les arrange. Ce n'est pas officiel, ce n'est pas très « catholique » mais ça rend bien des services. Il y a aussi des parents qui se taisent parce qu'ils ne savent pas ou ceux qui ne veulent pas savoir. Il est vrai que ce qui ne se voit pas ne fait pas mal.

Avec un peu plus d'engagement de la part de tous, nous pourrions être unis pour nous insurger contre la multitude de choses qui fait que la prise en charge actuelle de nos enfants ne semble pas rimer avec qualité et encore moins avec idéal.

C'est le bien-être de nos enfants, leur dignité qui sont mis à mal. Leurs prises en charge sont en mode low cost. La question n'est pas pour eux de savoir s'ils ont du bio dans leur assiette ou d'où vient leur viande, ou s'ils ne sont pas trop nombreux en cours, leur problème à eux, est de savoir si on les considère assez pour qu'il y ait suffisamment de personnel pour simplement les aider à vivre, à faire tout ce qui est vital, manger, boire, se laver, s'habiller, etc...

si possible dans un environnement agréable et éventuellement, une fois que tout ça est fait et ce n'est déjà pas rien, reste-t-il une bonne âme pour leur donner un peu plus ?... juste parce qu'ils méritent un peu plus d'attention, ils méritent par exemple de prendre l'air, de sortir de ces 4 murs entre lesquels ils passent des journées entières, des années... Ils méritent que leur prise en charge soit effective et pas simplement de belles phrases dans un projet. Ils méritent de goûter aux vraies saveurs, de sentir un doux sourire qui prend le temps ou une main qui caresse leur joue... Ils méritent d'avoir suffisamment de séances de kiné pour éviter que leur corps ne se torde. Un corps qui les fera sans doute souffrir un jour, plus que de raison sans kiné. À moins qu'ils passent sur le billard... hospitalisés dans un lieu souvent inadapté à leur polyhandicap. C'est terrible de constater qu'on préfère souvent les guérir plutôt que prévenir.

Pourquoi il n'y a pas assez de personnel ? Est-ce un problème de moyens ou un problème de répartitions des moyens ? En tout cas, un manque de moyens, c'est du système D à gogo, c'est devoir être inventif quand on en a le désir, c'est devoir aller au-delà des acquis mais, quand même avec 3 bouts de ficelles. Ça peut user, ça a ses limites. L'usure du personnel aux multiples facettes entraîne des arrêts maladies. Les arrêts maladies qui quand ils sont remplacés (ce qui n'est pas la tendance) ce sont des remplaçants le plus souvent inexpérimentés, à qui il faut tout apprendre, tout réexpliquer. Ça aussi c'est usant. Peut-on vraiment transmettre le minimum syndical et prétendre que c'est suffisant pour une bonne prise en compte ? C'est la porte ouverte aux erreurs en tout genre. Quand prend-on le temps de tout expliquer encore une fois ? Le personnel de proximité a dans ses conditions de sous-effectif la tête dans le guidon et les remplaçants ne sont souvent que de passage. Que ceux qui décident, qui dirigent, viennent passer une journée entière sur un groupe, je pense qu'ils verront les choses sous un autre angle (l'inverse serait d'ailleurs tout aussi intéressant).

Ne parlez pas à un remplaçant de passage, de projet personnalisé, de prise en charge globale, de champ du possible avec une personne polyhandicapée, ils ne savent même pas pour une grande majorité ce que signifie réellement être une personne polyhandicapée. Enfin à leur décharge une personne titulaire de proximité peut aussi l'ignorer. Chose exceptionnelle, vous pouvez tomber sur une perle rare, un remplaçant à long terme qui arrive frais, dispo, sans à priori, avec une authentique volonté de bien faire d'apprendre et d'être au service de la personne accueillie. Il y a des arrêts malades qui peuvent parfois être une vraie chance pour un groupe, pour sa dynamique, et pour ses enfants.

Nos enfants (grands ou pas ils restent nos enfants) méritent d'avoir le choix de leur prise en charge, mais ils ne l'ont pas. Ceux qui ont une place aujourd'hui, ne sont pas sûrs d'en avoir une demain. Les places sont rares, il faut vivre chaque jour avec cette idée douloureuse que votre enfant, votre chair, votre sang pourra être sans solution si par malheur il vous survit. Car il est aussi question de cela. Il nous faut vivre avec cette idée, ce qui sort de l'entendement, qu'on préférerait que notre enfant ne nous survive pas. Juste pour lui éviter ces souffrances, cette vie avec tellement moins d'amour. Préférer endosser ses souffrances plutôt que les lui faire subir. On nous reproche souvent de les surprotéger Mais leur vulnérabilité est une chose terrible à accepter. Aujourd'hui j'interdis à quiconque qui ne vit pas la même chose de me dire que je surprotège ma file. C'est un instinct et j'ai maintes fois eu la preuve du côté bienveillant de la chose.

On construit des stades, et c'est bien car il en faut, cela génère du bien-être, du loisir, du travail et de l'argent, beaucoup d'argent. C'est sûr que construire des centres adaptés, ça paraît moins rentable. Mais je suis désolée ça donne aussi du travail et ça pourrait aussi générer de l'argent, moins qu'un stade, mais ça pourrait. Si

on innovait, si on proposait de l'inclusion, ces institutions pourraient devenir des centres d'intérêts pour tous, des lieux de proximité. Les besoins pourraient être mutualisés. La balnéo et la salle de spectacles partagées et payantes pour les bénéficiaires de l'extérieur, de la location de salles de musique, de dessins que les résidents investiraient eux aussi, il pourrait y avoir un café pour tous, un parc où il ferait bon se promener, un potager, des cabinets de kinés libéraux, médecins, dentistes, ostéo soyons fous! Ou même une épicerie, un magasin, ou encore un lieu cosy où les familles qui ne peuvent pas recevoir leur jeune pourraient être logées moyennant une somme modique. Ces mêmes chambres pourraient servir à des transferts avec d'autres structures ...! Bref une cité, un vrai LIEU DE VIE! L'idée n'est en fait pas si folle, ça existe déjà mais le concept est souvent frileux ou peu abouti.

Je ne comprends pas non plus que quand votre enfant, devenu adulte, obtient par chance une place en MAS, vous n'avez plus le choix, il aura le droit de rentrer uniquement tous les 15 jours et aura très peu de vacances. Si vous n'habitez pas trop loin, vous pourrez éventuellement lui rendre visite, mais ça dépend des directives. Et si vous et votre jeune êtes vraiment chanceux, il aura peut-être le droit à un vrai projet personnalisé, un vrai projet de vie qui tiendra la route, mais là vous en demandez peut-être un peu trop!

Enfin le tableau n'est pas joli joli.... Alors à l'heure où j'entends parler de révolution parce que rien ne va plus, oui ça je comprends, car oui comme tout le monde on vit les aléas et les souffrances d'une vie « normale » le chômage, la crise, le divorce, la maladie etc...auxquelles on ajoute le polyhandicap et son package!

J'ai aussi l'impression que souvent, plus votre enfant grandit plus vous avez tendance à vous isoler. La différence avec les autres s'accroît le temps passant, l'écart entre nos modes de vie aussi.

Il me semble que notre association est un moyen d'éviter l'isolement. On a aussi besoin de petits moments de répit mais ça reste vraiment difficile à mettre en place car nous avons peu de solutions.

L'association existe depuis maintenant une douzaine d'années. Nous avons la chance d'être intégré dans un grand nombre de collectifs associatifs, de côtoyer des instances. Je suis surprise de constater le manque de collaboration. Les partenariats semblent difficiles à installer. Hormis quelques exceptions on a parfois la désagréable sensation d'avoir à faire à des multinationales dont la préoccupation principale serait celle de la rentabilité ! Aujourd'hui on a l'impression que dans le médico-social, on gère. On gère tout ce qu'il y a gérer, ce qui n'est sûrement pas une mince affaire, mais le social ne semble plus être LA priorité. Le monde du médico-social ne

serait-il tenté par le chacun pour soi ?! J'aimerais sincèrement me tromper! Je ne vous parle même pas de l'idée de partenariat avec les parents...!

Heureusement il y a eu de grandes avancées, comme les lois de janvier 2002, février 2005 ... mais depuis ? On a attendu patiemment durant plus de 10 ans un plan polyhandicap. Il y a des plans Autisme (et c'est tant mieux car on part de loin), il y a des plans Alzheimer (c'était indispensable) un plan polyhandicap est aujourd'hui plus que légitime et urgent, on en a marre d'attendre. Devons-nous comme tout le monde faire circuler une énième pétition comme celles qui inondent nos boîtes mails ? Faut-il camper devant l'ARS ou l'Elysée et menacer d'une grève de la faim, faut-il s'enchainer à une grue ? Que faut-il faire pour que ce plan devienne enfin concret ?

Céline LL (Mai 2016)

INFO CARTE

Source Handicap.fr / Emmanuelle Dal'Secco,



À compter du 1er janvier 2017, la carte mobilité inclusion remplace les cartes de priorité, d'invalidité et européenne de stationnement. François Hollande l'avait annoncé en décembre 2014 lors de la 3^e Conférence nationale du handicap (CNH). Validé par le Sénat le 28 avril 2016 dans le cadre d'un amendement au projet de loi pour une République numérique (article 44 bis complet en lien ci-dessous). Le Gouvernement entend ainsi simplifier l'accès aux différents services d'aide à la mobilité destinés aux personnes en situation de handicap. Les trois cartes seront désormais regroupées au sein d'un même support.

Imprimée par l'Imprimerie nationale

Par ailleurs, sa fabrication ne sera plus assurée par les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) mais par l'Imprimerie nationale, qui réalise déjà nos cartes d'identité, permettant ainsi un « raccourcissement sans précédent » des délais de délivrance et de libérer du temps pour recentrer leur action sur l'aide et l'accompagnement des publics handicapés.

Aujourd'hui, « *le système est très artisanal* », a souligné Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées. *Les cartes sont fabriquées sur papier grâce à des machines à œilllets, avec insertion de la photo du bénéficiaire... Cela prend un temps considérable aux agents.* » 20 à 30% des demandes adressées aux MDPH concernent en effet leur attribution. En 2014, près de 900 000 cartes ont ainsi été accordées, avec des délais moyens de 3,9 mois pour la carte européenne de stationnement et de 4,3 mois pour celles de priorité et d'invalidité.

Traitements dématérialisés des demandes

Le Gouvernement va mettre en place un traitement dématérialisé des demandes, géré par téléservice une fois le système d'information des MDPH achevé : possibilité de télédéposition des formulaires, des photographies et gestion dématérialisée du cycle de vie de la carte. Par ailleurs, il promet que « *les délais de demande de duplicata consécutives à des vols ou pertes seront largement réduits grâce à un système de portail web* ». La carte mobilité inclusion aura le format d'une carte de crédit et sera sécurisée via la mise à disposition d'une application « *flashcode* » pour

vérifier sa validité ; ce système permettra de lutter contre la fraude, qui pénalise au premier chef les personnes en situation de handicap.

Trois mentions

1°. La mention « invalidité » est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80% ou qui a été classée en 3e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale.

2°. La mention « priorité » est attribuée à toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible.

3°. La mention « stationnement » pour personnes handicapées est attribuée à toute personne, atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

Une seule carte, comment faire ?

Mais comment faire avec une seule carte si on doit la laisser dans la voiture et faire jouer, par exemple, sa priorité à la caisse d'un supermarché ? Tout a été pensé... Si la carte comprend, en plus du stationnement, la mention priorité ou invalidité, elle sera délivrée en deux exemplaires : un pour apposer sur sa voiture et l'autre à conserver sur soi. A noter que si la carte mobilité inclusion entre en vigueur le 1er janvier 2017, celles délivrées auparavant restent valables jusqu'à leur date d'expiration. Cette réforme ne concerne pas les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre : leur carte de stationnement continuera à être délivrée dans les mêmes conditions. Avant d'être définitivement adopté, le projet de loi pour une République numérique doit encore faire la navette et passer en commission mixte paritaire puis, éventuellement, devant l'Assemblée Nationale. Mais cet article 44 bis ne devrait pas être remis en cause par les députés.

INFO SUPER BONUS !



240 millions € pour le médico-social : zéro sans solution ?

Par Handicap.fr / Emmanuelle Dal'Secco,

Deux cent quarante millions d'euros supplémentaires pour le secteur médico-social. A l'heure où les associations réclament des avancées concrètes, c'est l'annonce faite par François Hollande le 19 mai 2016 à l'occasion de la 4ème Conférence nationale du handicap qui se tenait à l'Elysée. Cette stratégie pluriannuelle permettra de lier les créations de réponses nouvelles et la transformation des modalités actuelles de prise en charge. Elle doit démarrer dès 2017.

Confirmer le virage inclusif

Cent quatre-vingt millions d'euros de cette enveloppe seront consacrés, sur 5 ans (2017-2021), à l'accompagnement des personnes et 60 millions sur 3 ans à un plan d'aide à l'investissement incluant les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) « car la qualité de vie des personnes passe aussi par la qualité de l'environnement d'accueil », explique Ségolène Neuville

(Secrétaire d'Etat en charge du handicap) qui s'exprimait au lendemain de la CNH lors du Congrès annuel de l'Unapei. Le gouvernement entend, par cet engagement financier, que les personnes en situation de handicap sans solution ou insuffisamment aidées puissent bénéficier de réponses adaptées à leurs attentes et à leurs besoins.

Priorité au polyhandicap

Avec un objectif clair : un volet de cette stratégie pluriannuelle devra être consacré au polyhandicap, « qui conduit aujourd'hui à des situations parmi les plus complexes et les plus dramatiques pour les familles » selon la ministre. Ce plan d'amélioration en faveur du polyhandicap, réclamé depuis 10 ans par les associations concernées (GPF,...) doit être précisé rapidement et s'attachera à la fois à la formation des équipes de soins et d'accompagnement, au renforcement des moyens des équipes médico-sociales, à de

nouvelles réponses dès le plus jeune âge mais aussi au soutien des proches, qui ressentent inévitablement de l'épuisement. Une attention toute particulière devrait être accordée à la question des adultes en situation de polyhandicap.

8 millions pour les MDPH qui s'engagent

Cet engagement s'inscrit dans la mission confiée à Marie-Sophie Desaulle au lendemain de la conférence du handicap de décembre 2014 qui vise la mise en œuvre du rapport « *Zéro sans solution* », c'est-à-dire une réponse systématiquement adaptée et respectueuse des besoins spécifiques et des attentes de chaque personne handicapée. Depuis 18 mois, selon Marie-Sophie Desaulle, présente lors de la CNH, « *plein de chantiers ont abouti ou sont en cours* ». Certains départements pionniers se sont engagés dans la première phase de déploiement, au point, selon elle, « *qu'on ne pensait pas qu'on aurait autant de candidatures* ». Les MDPH qui s'investissent dans la démarche d'une « réponse accompagnée » sont ici en première ligne, et bénéficieront donc d'un soutien exceptionnel de 8 millions d'euros sur trois ans pour mieux assurer leur mission.

15 millions pour harmoniser l'information

En outre, un budget de 15 millions d'euros sera également apporté aux départements pour la mise en place du nouveau système d'information harmonisé des MDPH qui permettra, enfin, de disposer d'une meilleure connaissance des besoins, d'améliorer le suivi des orientations et le parcours des personnes. Couplé au système d'information développé par les ARS (Agences Régionales de Santé) concernant l'offre médico-sociale, l'Etat se dote, avec les Départements et les MDPH, d'une capacité d'observation et d'analyse des besoins et donc d'une meilleure programmation des réponses. Enfin, en matière de soins, la CNH 2016 a été l'occasion d'annoncer un quatrième plan autisme en préparation au second semestre 2016, après évaluation du 3e plan (2013-2017).

47 000 personnes encore sans solution

Selon l'Unapei (association de personnes handicapées mentales), aujourd'hui près de 47 000 personnes restent encore sans solution

en France : environ 13 000 enfants orientés vers des Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) ou des Instituts médico-éducatifs (IME), 7 000 adultes en attente d'une place en hébergement médicalisé et 14 000 d'une place en foyer, près de 14 000 en attente d'un travail au sein d'un ESAT ou d'une entreprise adaptée. Cette association forte de 55 000 familles, déclarait, quelques jours avant la CNH, « *Force est de constater que nous sommes encore loin du compte. Il est regrettable que la dynamique positive impulsée par le Président de la République ne s'accompagne pas des moyens nécessaires au profond changement de société dont elle fait la promotion.* » A-t-elle été entendue ? François Hollande lui répond : « *L'enjeu, c'est la transformation de l'offre médico-sociale, pour aider les personnes handicapées à vivre comme les autres et avec les autres, et proposer les formules les plus adaptées aux besoins de chacun* ».

Un « plan Marshall » pour faire face à la pénurie

Jean-Louis Garcia, président de l'Apajh (association tous handicaps) accueille quant à lui, « *positivement les différentes annonces. Les projets (...) sont autant d'axes qui semblent aller dans le bon sens. Néanmoins, c'est aux mesures adoptées et aux évolutions que l'on pourra juger* ». De son côté, Marie-Sophie Desaulle appelle à une mobilisation collective, en se « *mettant autour de la table avec les personnes concernées. Il ne s'agit pas seulement de mettre en place des dispositifs de plus mais de changer de méthode. L'ensemble du système doit évoluer vers une dynamique plus inclusive* ». Et d'expliquer que si une personne handicapée est en mesure d'obtenir un logement, un travail, cette inclusion sociale « *permettra de libérer plus de places dans les établissements pour ceux qui en ont vraiment besoin* ». Cette option exige alors un accompagnement adapté qui permettra à ce « *potentiel d'autonomie* » d'être valorisé. Christel Prado, présidente de l'Unapei la rejoint sur ce point : « *Ce ne sont pas les murs des institutions qui protègent mais la qualité de l'accompagnement* ». Et de réclamer néanmoins un « *plan Marshall* » pour faire face à la pénurie. Ces 240 millions y suffiront-ils ?

©vege/Fotolia

L'association remercie infiniment, tous ses donateurs

Mme Agnès de CHACATON
 Mme LEVERD Monique
 Mr SURETS Bruno
 Mr-Mme VISA Éric et Sandrine
 Mr-Mme LAGUEYTE Josette

Mme MESIC Marie-Claire
 Mme DUFOURG Séverine
 Mme MARROCQ Monique
 Mr BARUSSAUD Jean
 Mme BERTRAND-LEE Helen

Mr BERTRAND Jérôme
 Mme BROUARD Claudine
 Mme LAYMAND Paulette
 Mr LEBEL Alexandre
 Mr Jean-Luc OMNES

Ainsi que tous ses membres bienfaiteurs 2015

Mme BIECHE Catherine
 Mme DE CHACATON Hélène
 Melle LACROUTS Cathy
 Mr-Mme NECK Karyn et Stéphane
 Mr. OURY Emmanuel
 Mme PEYRAT Annick
 Mr PULCHER François
 Mme Hélène de CHACATON
SARL Wi Transport
 Etablissement LEVEUGLE

Mr CHRISTAENS Christian
 Mme COIFFARD Frédérique
 Mr-Mme DUMAS Rémy et Martine
 Mme GUERIN Jeannine
 Mme LEBILLAN Angèle
 Mr-Mme LEBEL Daniel et Annie
 Mr LITOT Emile
 Mlle MAULLION Pascale
 Mme MARTIN Marie-Claude
 Mr. MORIN Bernard

Mme PIROT Myriam
 Mme NUNES Nathalie
 Mr-Mme PREVOT Jean-Pierre et Monique
 Mr. PREVOT Philippe
 Mr. PULCHER François
 Mme RIVES Claude
 Mme ARNAUD DUTOT Anne-Sarah
 Mme DELAGE Suzanne
 Mme PEREZ Cécile



INFO ARTISANS



HANDIBAT® Des partenaires locaux (Source Site HANDIBAT®)

HANDIBAT® associe au sein de commissions, dans chaque département, des partenaires locaux qui suivent et connaissent chacun des professionnels HANDIBAT®. Ces partenaires sont issus de tous les secteurs œuvrant dans le champ de l'accessibilité et instruisent annuellement les dossiers d'adhésion ou de renouvellement des professionnels HANDIBAT®.

Ce suivi des professionnels par les partenaires permet de s'assurer que les professionnels HANDIBAT® maîtrisent l'accessibilité dans leurs chantiers, prennent en considération les besoins spécifiques de leurs clients et respectent la Charte d'engagements HANDIBAT®

Les commissions départementales :

Chaque commission départementale réunit au moins :

- des représentants des entreprises du bâtiment et des travaux publics
- des représentants des associations d'usagers (personnes handicapées et personnes âgées)

- des représentants de la Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH)
- des représentants de l'Etat (DDT)
- des représentants des opérateurs habitat (Habitat et Développement, Pact...)

Ces partenaires interviennent également dans les formations proposées aux professionnels HANDIBAT®. Ils connaissent donc les entreprises et participent à leur acquisition de compétences.

Une culture de l'échange et du partage : les commissions départementales permettent également aux partenaires d'échanger sur l'accessibilité pour que les professionnels HANDIBAT® proposent aux clients, publics comme privés, des solutions techniques de qualité et un accompagnement adapté.

Faire appel à un professionnel HANDIBAT® c'est solliciter un réseau d'acteurs aux compétences variées et complémentaires en matière d'accessibilité.

Nom	Ville	Profession principale
<u>3LVH</u>	CUBZAC LES PONTS	Plomberie, bainiste, sdbains, cuisines
<u>ADV PLOMBERIE</u>	BORDEAUX	Chauffage Sanitaire Entretien
<u>AGENCE 33</u>	LACANAU	Electricité, rénovation tout corps d'état
<u>ALPHA AGENCEMENT</u>	CABANAC ET VILLAGRAINS	Menuiserie, agencement, isolation

<u>AQUITAINE CHAUFFAGE PLOMBERIE 33</u>	ST ANDRE DE CUBZAC	Plomberie, chauffage, sanitaire
<u>AQUITAINE FLUIDE THERMIQUE</u>	POMPIGNAC	Plomberie, bainiste, sdbains, cuisines
<u>ARDP</u>	BERTHEZ	Aménagement intérieur
<u>ATLANTIC SERVICE SA</u>	ARCACHON	Entreprise générale du bâtiment
<u>BESSE LOIC</u>	COUTRAS	Couverture charpente
<u>CAMBOT HERVE</u>	BEGLES	Plâtrerie, carrelage
<u>CLIMATIC</u>	LE BOUSCAT	Plomberie, chauffage, sanitaire, électricité
<u>DANIEL SELLIER MENUISERIE EBENISTERIE</u>	REIGNAC	Menuiserie générale
<u>E.G.C.M</u>	LE BOUSCAT	Electricité - domotique
<u>ENTREPRISE RUIZ ERIC</u>	PESSAC	Maçonnerie, carrelage
<u>EURL ARTHESA</u>	TARGON	Plomberie, chauffage, sanitaire
<u>FLORENCIE PATRICK SARL</u>	EYSINES	Plomberie, chauffage, sanitaire
<u>GLOBATIS</u>	LESPARRE MEDOC	Maçonnerie, carrelage
<u>HMBTP</u>	SAINT LEON	Terrassement - Travaux Publics
<u>J THERM</u>	ST CHRISTOPHE DES BARDES	Electricité, chauffage
<u>KALI RENOV</u>	ISLE SAINT GEORGES	Peinture, revêtements de sols, ravalement
<u>LEPAGE ERIC</u>	VENDAYS MONTALIVET	Charpente
<u>LEROUY CONSTRUCTIONS</u>	LE PIAN MEDOC	Maçonnerie, carrelage, gros oeuvre
<u>MACONNERIE GENERALE ROUX</u>	SAUVETERRE DE GUYENNE	Maçonnerie
<u>MARTIN & FRANCO</u>	TALENCE	Plomberie, chauffage, énergies renouvelables
<u>MEDOC CONFORT ELECTRIQUE</u>	LESPARRE MEDOC	Electricité générale
<u>MENUISERIE SERVICES ARTISAN</u>	BEAUTIRAN	Menuiserie
<u>PETIT DAMIEN</u>	ST SEURIN SUR L'ISLE	Plomberie chauffage
<u>PIZZOL JOEL</u>	CANTENAC	Plomberie, chauffage, salles de bains
<u>SARL AMBES CYRILLE PLOMBERIE</u>	AMBES	Installation eau/gaz tous locaux
<u>SARL ARD PRATICA</u>	SADIRAC	Ascenseur, monte-escalier, domotique, électricité
<u>SARL CAILLEAU</u>	EGLISOTTES ET CHALAURES	Menuiserie, charpente, couverture
<u>SARL CALSADO GERARD</u>	EYSINES	Maçonnerie
<u>SARL CHAVAUX JOEL</u>	LA REOLE	Maçonnerie
<u>SARL DARET-TURPIN</u>	LA TESTE DE BUCH	Plomberie, chauffage, sanitaire, électricité
<u>SARL DOMINIQUE MORGANT</u>	BRANNE	Rénovation isolation
<u>SARL EST SERVAES</u>	PORT STE FOY ET PONCHAT	Chaudage
<u>SARL LAN EDERRA</u>	LE TAILLAN-MEDOC	Aménagement SDB, carrelage
<u>SARL LESPINASSE BTP</u>	RAUZAN	Maçonnerie, plâtrerie
<u>SARL TERRAMEZZA</u>	ARES	Construction bois
<u>SAS BRUNET</u>	YVRAC	Menuiserie, agencement
<u>SAS ERIC LUTARD</u>	TAURIAC	Plomberie
<u>SOLUTIONS NATURE</u>	ARTIGUES PRES BORDEAUX	Chaudage, énergies renouvelables
<u>TYWONIUK</u>	MIOS	Construction de maisons individuelles

INFO PRATIQUE



Les Loups Bleus :
Fiers d'être différents !

Contourner les contraintes qu'impose le handicap dans l'habillement.

« Des vêtements fantaisie et astucieux adaptés
aux enfants et aux adolescents
porteurs de handicaps »



(www.lesloupsbleus.net)

ON NE LES ARRÈTE PLUS !

"La course pour le Handicap – Samedi 30 Avril 2016

C'est entre deux averses et du vent, ... beaucoup de vent que se sont alignés Joanne, Axel, Fabrice et Jérôme au départ de la Course pour le handicap. Ils ont parcouru 3 boucles de 2 km sur le quai des Queyries. Joanne et Axel étaient ravis d'avoir le nez au vent ... enfin, Joanne plus qu'Axel. Fabrice et Jérôme étaient heureux d'avoir couru avec eux.

Le moment était sympa. Valides, malvoyants et personnes en fauteuil roulant ont pu partager ce moment de complicité même si il n'y avait pas foule.

Cette course était organisée par l'Association **Solid'Earth*** (Ecole de commerce de Bordeaux Kedge Business School) au profit de **l'Association des Paralysés de France.**"

Christel Carré

* merci à eux pour le prêt de matériel !



UN GRAND MERCI



Polycap 33 tient à remercier très sincèrement l'agence Crédit Mutuel du Sud-Ouest de Léognan pour la subvention accordée cette année pour nous soutenir dans nos actions.

REGARD PSYCHOMOTEUR SUR... LE HAMAC

Un hamac dans le salon, toujours à disposition des petits et des grands, voire des deux ! ... Quelle idée cocasse !

Le hamac est habituellement associé à la sieste et à la détente : oui, mais pas seulement ! C'est aussi un formidable outil de motricité, que chacun peut utiliser à sa façon, et qui permet de ressentir son corps de mille façons différentes et de faire de nouvelles expériences.

Pour permettre un maximum de variétés d'utilisation, le hamac doit être solide (supportant 200 kg), large (1,25 m de largeur) et bien sûr, solidement fixé au plafond. L'idéal est qu'il soit plutôt bas (40 cm du sol maxi au repos), et qu'il puisse y avoir un peu d'espace autour pour permettre le balancement (et pourquoi pas des matelas en dessous !).

Pour mieux ressentir son corps bouger, il est souhaitable que le matériel de maintien postural soit enlevé (corset, attelles). Avec le corset, l'installation peut parfois tout de même être confortable, ou pas, selon le type de corset (notamment la présence ou non de tête) (avis médical nécessaire). Si l'enfant garde ses attelles, attention aux jeux dynamiques (d'enroulement par exemple).

Différentes positions :

- Allongé sur le dos dans le sens de la longueur (le corps est alors naturellement en enroulement physiologique), ou dans le sens de la largeur ; sur le ventre, à 4 pattes mains par

terre (dans le sens de la largeur), pieds dans le hamac ou genoux à terre...

Ressentir son unité corporelle :

- Allongé sur le dos en léger enroulement, cette position physiologique permet de voir et s'intéresser à ses genoux et ses pieds, voire parfois les toucher.

- Allongé, être légèrement soulevé sur un côté, puis l'autre (un adulte tire légèrement les bords du hamac vers le haut) ; percevoir ainsi le poids de son corps basculer sur chaque côté ;

- Stimulation vestibulaire : bercements plus ou moins amples, dans un rythme régulier ; apportant souvent beaucoup de bien-être et de détente ;

- Varier ce rythme, en chanson ; provoquer des ruptures de rythme, surprises dans le jeu ;

- Vibrations (secouer très vite le tissu en le soulevant légèrement) ;

- Enroulement pour enfant pouvant se mettre en position fœtale : enfant installé sur le dos, en position regroupée, dans la largeur du hamac, l'adulte soulève une extrémité de façon à ce que l'enfant se retrouve sur le ventre, puis appuyer sur la même extrémité pour qu'il revienne dans l'autre sens ;

- Enfant ayant du mal à se regrouper en position fœtale : allongé sur le dos dans la longueur, faire remonter doucement ses jambes, puis fesses, en soulevant l'extrémité du hamac. Faire vibrer le tissu !

Percevoir des sensations au niveau de l'enveloppe corporelle :

- Tapotis, caresses un peu appuyées, avec le plat de la main ou le bout des doigts, dans le dos et tout l'arrière du corps à travers le tissu du hamac, voire chanter en posant sa bouche contre le dos ;

- Tapotements vibratoires permettant de ressentir des sensations profondes : légers tapotements de baguette (de xylophone par exemple) sur les vertèbres, les omoplates, en rythme régulier.

Percevoir ses appuis :

- A 4 pattes dans le sens de la largeur, appui mains au sol, ou pourquoi pas mains et genoux au sol (hamac bas) : mouvements du bassin ;

- Allongé sur le dos dans le sens de la largeur, tête reposant bien sur le tissu déployé, appui pieds (permet un mouvement du corps très facilité par flexion/extension des jambes).

Jeux imaginaires... Tapis volant, tempête sur la mer, avion, tout est possible, il n'y a aucune limite ! Les enfants qui ne présentent pas de difficulté motrice trouveront leur compte bien souvent dans l'activité motrice libre, le déséquilibre, la

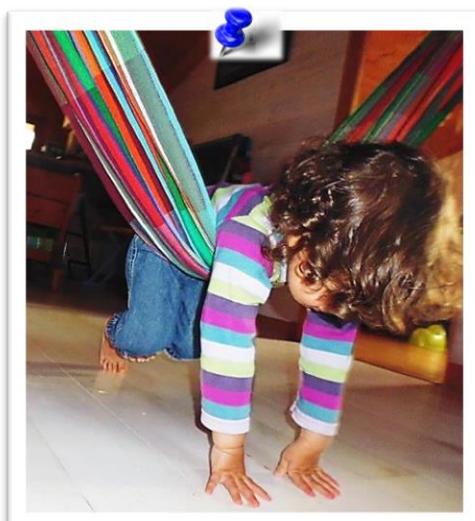
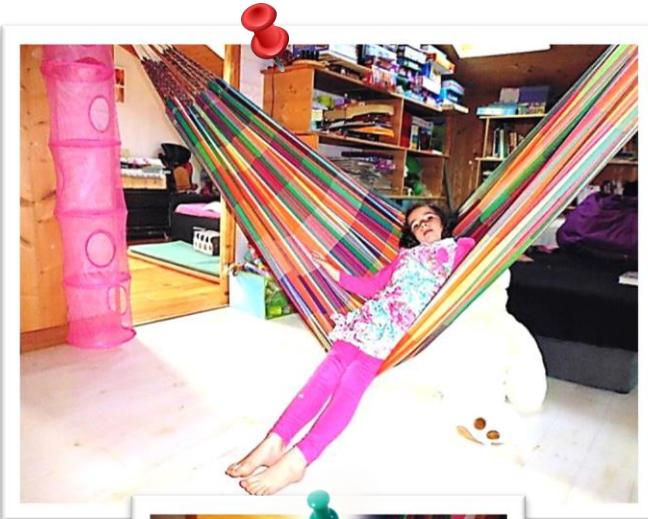
rupture des rythmes de balancement... Dans tous les cas, la stimulation vestibulaire, la sensation d'enveloppement, d'unité corporelle, de réassurance est bénéfique pour tous. Après un moment dans le hamac, la sensation de contenance de l'arrière du corps, apaisante, peut durer longtemps, très longtemps...

Le hamac peut être une superbe médiation de rencontre entre frères et sœurs, entre parents et enfants, surtout si la solidité de l'équipement permet de s'y loger à deux.

Et si la maison ne le permet pas, alors... vivement juin, à l'ombre des arbres !

Très bel été à tous...

Myriam PIROT,
Psychomotricienne.



PIQUE-NIQUE 2015



PIQUE-NIQUE 2015 (suite)



PIQUE-NIQUE 2015 (suite)



PIQUE-NIQUE 2015 (suite)



PIQUE-NIQUE 2015 (suite)



PIQUE-NIQUE 2015 (suite)



THE KARAOKÉ



THE KARAOKÉ (suite)



THE KARAOKE (suite)





**Une première fois
Par des chemins informels
Où se dressent surannées de belles endormies
Un sourire rejaillit d'autrefois.
Lenteur de nos pas, malaisés, apeurés
Surgit alors un geste au loin
Une main tendue, une main-écrin
D'une jacinthe éclairant de joie
Et d'humanité notre cheminement sombre.**

Anonyme

INSOLITE



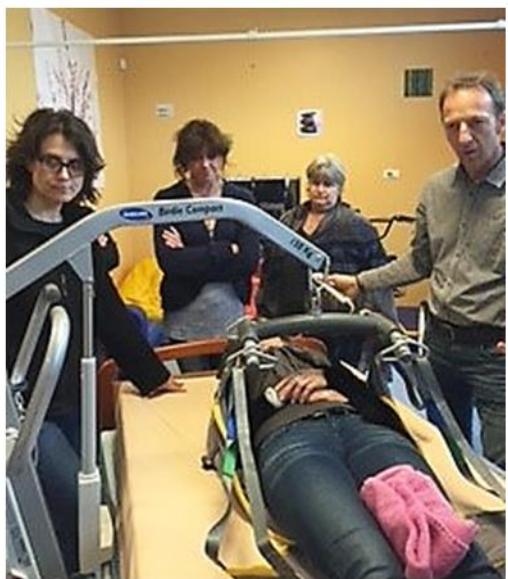
**POLYCAP 33 est
dans la place !
Olivier nous a amené au
bout du monde, aux pieds
du célèbre pont de
SAN FRANCISCO,
« The Golden Gate »
ça valait bien ce superbe
cliché ! On adore !**



Là on aime beaucoup moins !



FORMATION « GESTES ET POSTURES »



Le 20 janvier 2016, se déroulait la première formation gestes et postures, organisée par l'association Polycap 33. La formation a été animée par Bruno Guille.

L'Archipel Aliénor nous a accueillis en mettant à notre disposition une salle ainsi que du matériel comme un lit médicalisé et des lève-personnes.

Après un café d'accueil, accompagné de chouquettes et de cannelés, nous avons pu rentrer dans le vif du sujet.

L'objectif de cette journée était de montrer les bons gestes à avoir lors des manipulations de nos enfants. Ces gestes et postures ont le double objectif de rendre confortable les manipulations pour les enfants mais aussi que l'aïdant ne se fasse pas mal.

Effectivement, nous parlons de nos enfants mais pour beaucoup d'entre nous, nos enfants sont maintenant des ados ou des adultes grands et lourds ...

Eh oui, une fois la barre des 25 kg passée, ils deviennent lourds pour tout le monde. Et les 25 kg, cela fait longtemps qu'ils les ont dépassés.

Lors des manipulations, les enfants doivent se sentir en confiance et en sécurité. Il est donc important de dire ce que l'on va faire, avant de le faire et ensuite, compter : « 1, 2, 3 » puis faire le geste. C'est tout aussi important que de faire le bon geste. Toutes ces petites choses rendent les manipulations confortables pour nos enfants.

Le deuxième objectif est à destination des aidants, nous les parents.

Il nous faut acquérir les bons gestes pour ne pas se faire mal et utiliser correctement le matériel à disposition : en allant du lève-personne à ... la serviette de toilette.

La journée s'est déroulée sous le signe de la bonne humeur. Bruno, le formateur, a abordé différentes situations auxquelles nous sommes confrontés tous les jours :

- manipulations dans le lit,
- le change,
- les transferts,
- avec ou sans matériels,
- selon les capacités de nos enfants,
- selon les spécificités de nos logements

Tout a donné lieu à de l'échange d'expérience, des manipulations, des corrections et des conseils sur les postures que nous adoptons.

Nous avons tout d'abord échangé sur la façon de manipuler nos enfants lorsqu'ils sont allongés dans leur lit :

- Pour l'aïdant, le plus important, c'est d'avoir le lit à la bonne hauteur, pour ne pas être trop penché et se servir de nos jambes et non du dos.

- Comment glisser nos mains sous leur corps sans que cela soit désagréable pour eux : en glissant les mains bien à plat sous l'épaule et la fesse, paumes vers le haut.

- Comment les faire pivoter sur les côtés sans nous faire mal au dos : attraper l'épaule avec la main à plat, ne pas saisir avec la « pince pouce-index », et placer l'autre main entre les cuisses et faire pivoter doucement.

- Pourquoi et comment se servir d'un drap de glisse : pour repositionner/déplacer l'enfant dans son lit sans effort. Pour se faire, bien positionner le drap de glisse sous le corps de l'enfant, en l'ayant fait pivoter sur le côté, puis le faire glisser ...

Le drap de glisse n'est autre qu'un grand rectangle de tissu imperméable, replié en deux. Les surfaces déperlantes du tissu, positionnées l'une face à l'autre, glissent et permettent donc de déplacer la personne.

Nous avons abordé ensuite la manipulation du lève-personne :

- Comment accrocher une sangle/filet de transfert au fléau : sur le fléau, accrocher les sangles sur les crochets extérieurs, la personne portée sera moins serrée lors du transfert.

- Comment choisir les positions des sangles pour avoir les différentes positions de portage de la plus allongée à la plus assise :

La règle est la suivante : pour une position assise : prendre les boucles les plus courtes en haut et les plus longues pour les jambes.

Toutefois, il est nécessaire de déterminer le choix des sangles et leur positionnement avec l'ergothérapeute et/ou le kinésithérapeute.

- Comment éviter que le lève-personne bascule lors du déplacement : il faut se déplacer avec la fourche ouverte afin d'avoir plus de stabilité.

- Autre conseil, se servir des

poignées présentes sur la sangle pour bien positionner l'enfant dans sa coque ou son siège moulé.

Lors du change, il est plus facile de faire pivoter l'enfant sur le côté, positionner la protection et le remettre sur le dos en ayant pris soin de replier l'adhésif de la protection afin de le rattraper, une fois l'enfant remis sur le dos.

Nous avons aussi vu comment faire un transfert à deux personnes sans aucun équipement, ou juste avec une serviette de toilette. Petite astuce utile quand nous sommes à la plage ou en vacances.

Après le déjeuner nous avons continué à travailler sur les manipulations plus spécifiques à chacun de nos enfants, en prenant en compte nos configurations à la maison : avec ou sans matériel, matériel adapté ou non. Le formateur a su décoder nos gestes et nous conseiller pour ne pas se faire mal tout en assurant la sécurité et le confort de nos enfants.

La journée a été riche en conseils pour nos enfants et pour nous. Tout le monde est reparti ravi et en souhaitant que cette expérience se renouvelle.

Je tiens à remercier tout particulièrement : Morgane, Séverine, Martine et Thibaut pour avoir été nos aimables « cobayes » lors des démonstrations de transfert et manipulations tout au long de la journée. Ainsi que Bruno Guille pour ses conseils, son écoute et sa patience.

*Martine Laurent, maman de Marie,
Nathalie Nunes, maman de Mélisande,
Patricia Delrieux, maman de Lucie,
Catherine Bièche, maman de Thibaut,
Séverine Dufourg, maman de Marion et
Camille,
Nathalie Dias, maman d'Enzo,
Sandrine Maillard et Bruno Surets, maman
et papa de Morgane,
Morgane,
Céline Lebel Lacrouts, maman d'Ilona,
Et moi-même Christel Carré, maman de
Joanne, avons participé à cette formation.*



« JE SOUHAITE »

Par Yves Guillaume
14 octobre 2015

Le départ de Chloé pour sa vie d'adulte en Dordogne m'amène à quitter le CVS de l'A. en même temps que ma fille. C'est l'aboutissement de près de 5 ans d'efforts, de recherche d'établissements, de passages par les portes et par les fenêtres des foyers, de période de test et d'adaptation pour Chloé.

Je remercie l'A. d'avoir toujours facilité et permis ces moments où Chloé était absente pour aider son passage à la vie d'adulte et son intégration.

Pendant seize années, nous avons accompagné Chloé au NM puis à l'A. aussi bien au conseil d'établissement qu'au conseil de la vie sociale. Nous passons la main à d'autres parents, car nous continuerons au conseil d'administration du nouveau foyer d'oeuvrer pour le bien-être des résidents.

Pour l'A., et pour mon dernier CVS, j'en profite pour livrer à votre réflexion et à vos futurs débats ces quelques souhaits.

Je souhaite pour nos enfants :

- la primauté de la santé, du médical et du bien-être avant l'éducatif.
- toute la kinésithérapie, mobilisation, verticalisation, rééducation qu'ils méritent.
- idem pour l'ergothérapie, l'orthophonie, la psychomotricité.

- que psychologue et psychiatre puissent aider les parents et les équipes dans la prise en charge

- la stabilité des équipes au contact des enfants et que ces dernières aient le temps nécessaire pour s'occuper de chacun de nos enfants.

- la mise en place d'un dossier individuel informatique facilitant les transmissions aux salariés (nouveaux, CDD, intérimaires) de toutes les habitudes de nos enfants et leur prise en charge complète et quotidienne.

- le respect des normes légales à deux enfants par chambre et une salle de bain et toilette pour quatre. Ceci pour le respect, le bien-être de nos enfants et les conditions de travail du personnel.

- que la balnéothérapie ne soit plus une arlésienne depuis une décennie et que nos enfants puissent enfin en avoir tous les bienfaits.

- la possibilité de planter des tomates, de faire des crêpes et des gâteaux.

- que pour les plus grands de nos enfants, afin de les préparer à leur cadre de vie d'adulte (MAS FAM), ils ne soient plus couchés entre 12h30 et 15h et dès 20h.

- que pour les plus grands de nos enfants, afin de les préparer à leur cadre de vie d'adulte (MAS FAM), où les lieux de vie sont dissociés (1 par chambre, salle à manger, lieux d'activité), la remise en route des externats.

- que l'A. accompagne les parents dans la lourde transition des plus de 18 ans (tutelle, CPAM, CAF, MDPH, orientation, recherche de centre,

filière, intégration, amendement Creton).

- un temps de trajet maximum de 45min pour le retour à domicile.
- qu'ils ne voyagent pas au milieu de matelas et autres matériels dangereux et non arrimés.
- que l'A. fasse enfin partie intégrante de l'Association gestionnaire et de son Contrat pluriannuel.

En conclusion, je souhaite que l'Archipel et ses équipes écoutent et entendent les parents.

Nous connaissons parfaitement nos enfants, leur santé, leurs façons de communiquer et de ressentir leurs besoins.

Nous menons un combat de tous les instants depuis que le handicap de nos enfants s'est imposé à nous. Ce combat nous le menons malgré les moments de doute, de désespoir ou d'épuisement.

Le moindre problème dans la prise en charge de nos enfants est aussi une souffrance pour nous parents. Cette symbiose, cette relation fusionnelle n'est peut-être pas idéale, mais c'est un fait.

Je souhaite que l'A. nous aide à décrypter, comprendre, avancer, trouver des solutions, pour finir à vivre ensemble pour le bien-être, et l'épanouissement de nos enfants.

INFO DIVERSES

Voyages adaptés en France et dans le monde : conseils et bons plans.

Editions 2016-2017

Hébergement, visites, loisirs

Un guide tourisme national consacré aux personnes handicapées (moteurs, auditifs, visuels et mentaux), qui s'avèrera aussi utile aux personnes dont la mobilité est momentanément changée, comme les parents de jeunes enfants... Dans une première partie, ce guide livrera informations et conseils d'ordre général (coordonnées des associations et acteurs

touristiques concernés, notions de droit, assurances, label...), tandis qu'une seconde partie, déclinée par région, recensera les bonnes adresses en matière de tourisme (transport, sites touristiques accessibles, hôtels et restaurants, activités sportives de loisirs...). Existe en version numérique.



*Handitourisme, le guide de la France accessible - Petit Futé - Nouvelles Editions de l'Université - mai 2016 - 480 pages
Prix indicatif : 16 €.*

Source : Handicap.fr



INFOS EN CHIFFRES

Source : Association des Paralysés de France Mise à jour des Barèmes au 1er AVRIL 2016

ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ ET COMPLÉMENTS

01.04.16	BMAF*	AEEH 32 %	C1 24 % *	C2 65 % *	C3 92 %	C4 142,57 %	C5 182,21 %	C6 MTP
	406,62 €	130,12 €	97,59 €	264,30 €	374,09 €	579,72 €	740,90 €	1 104,18 €
	Majoration spécifique pour parents isolés							
				52,86 €	73,19 €	231,77 €	296,83 €	435,08 €

* Base mensuelle de calcul des allocations familiales

ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ ET COMPLÉMENTS

Conditions, d'attribution et montants

Complément	AEEH + Complément	Besoin en tierce personne			et	Frais supplémentaires
		Réduction ou renonciation à l'activité professionnelle	ou	Recours à une tierce personne rémunérée		
C1	227,71 €	–	–	–		≥ 227,71 €
C2	394,42 €	a) 20%	ou	8 h/semaine		–
		b) –	–	–		≥ 394,42 €
C3	504,21 €	a) 50%	ou	20 h/semaine		–
		b) 20%	ou	8 h/semaine	et	≥ 239,91 €
		c) –	–	–		≥ 504,21 €
C4	709,84 €	a) 100%	ou	Temps plein	et	–
		b) 50 %	ou	20 h/semaine	et	≥ 335,75 €
		c) 20 %	ou	8 h/semaine	et	≥ 445,53 €
		d) –	–	–		≥ 709,84 €
C5	871,02 €	100%	ou	Temps plein		≥ 291,30 €
C6	1 234,03 €	100%	ou	Temps plein		–
		contraintes permanentes de surveillance et de soins à la charge de la famille				–

ALLOCATION ADULTES HANDICAPÉS et COMPLÉMENTS

01.04.16	Personne seule : 9.701,52 €	808,46 €	179,31 €	104,77 €
	Ménage : 19403,04 €			
	Enfant à charge : 4850,76 €			

Le dossier unique d'admission pour enfants handicapés



Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la M.D.P.H n'affecte

plus les enfants handicapés dans les E.S.M.S. La C.D.A.P.H. se limite désormais à désigner les établissements et services susceptibles d'accueillir l'enfant handicapé.

Les familles doivent maintenant faire face à des démarches d'admission auprès des établissements.

La délégation territoriale de la Gironde de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et la M.D.P.H. de la Gironde

ont entamé conjointement, tout au long de l'année 2015, des travaux visant à l'élaboration d'un dossier unique d'admission dans les établissements et services de l'enfance handicapée. Le dossier unique d'admission est constitué d'un volet administratif et d'un volet médical.

Ce dossier est mis à la disposition des familles en téléchargement à partir des sites internet de la MDPH et de l'ARS (Structures chargées de la mise en œuvre de la politique de santé à l'échelon régional.) ou au format papier sur demande formulée auprès de la M.D.P.H dès le mois de janvier 2016. Le dossier unique d'admission pour enfants handicapés constitue à partir du 1er janvier 2016 un élément clé du dossier personnel de l'enfant pour l'amélioration continue des conditions d'accompagnement dans le champ du handicap.



La MDPH connaît actuellement une mutation imputable à la réalisation de projets dont l'aboutissement est planifié dans le courant du 2ème semestre 2016 :

- La mise en place de l'**accueil physique des personnes handicapées sur les Pôles Territoriaux de Solidarité** (Médoc, Haute Gironde, Hauts de Garonne, Libournais, Porte du Médoc, Bordeaux, Graves, Bassin, Sud Gironde),
- La mise en place de l'**accueil téléphonique** des personnes âgées et des personnes handicapées mutualisé sur la **plateforme du numéro vert du Département**,

- La mise en œuvre de la **réorganisation de la MDPH**,
- La réalisation de la **numérisation** du flux entrant des **demandes et courriers** depuis le 06 avril 2016,
- Le **déménagement de la MDPH** à l'immeuble Croix-du-Palais à Bordeaux Mériadeck courant septembre/octobre. A ce titre, il est important de souligner qu'à partir de cette date il n'y aura plus **d'accueil physique des personnes handicapées au sein de l'immeuble de la Croix-du-Palais**.

*Source Compte-rendu Point des permanences associatives à la MDPH et suite à donner.
Réunion du lundi 11 avril 2016*

Idée vacances : balade en bateau sur le Canal du Midi.

Nous avons pu faire une belle balade en famille avec Axel sur le Canal du Midi au mois d'octobre dernier. Nous avons loué pour 5 jours un bateau adapté sans permis au départ de Homps sur le Canal du Midi avec « Les Canalous ».

Nous sommes partis à cinq avec ma belle-sœur. Bon, il ne faut s'attendre au grand confort et à beaucoup d'intimité, mais c'est possible. Le bateau est effectivement adapté dans certaines limites. Il y a une passerelle pour monter à bord, une plateforme élévatrice pour accéder à la partie basse du bateau, des toilettes surélevées et un siège douche.



Les banquettes lits sont à hauteur normale. Il faut donc jongler un peu.

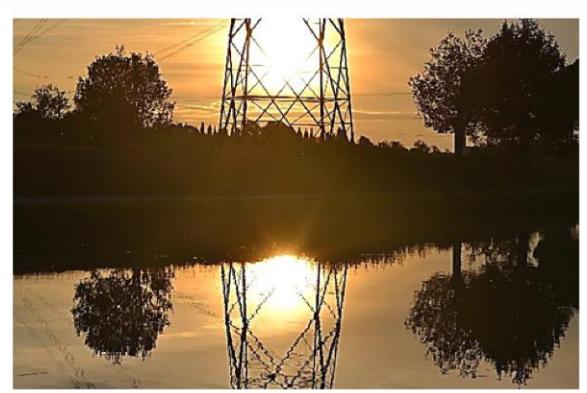
Mais Axel a adoré avancer au rythme lent de l'eau et du diesel, bercé par le bruit du moteur. Les paysages et les couchers de soleil sont magnifiques.

La navigation est assez simple, quelques difficultés pour passer les écluses et manœuvrer dans les espaces réduits (ports, ...), ce n'est pas une voiture.

Mais un très beau moment. Merci à ma belle-sœur qui a tout organisé.

Helen

<http://www.canalous-plaisance.fr/Homps.html>



À PROPOS DU QUESTIONNAIRE SUR LE RÉPIT



13 questionnaires nous ont été retournés sur 30 envoyés.

La moyenne d'âge des enfants des adhérents qui ont répondu est de 18,69.

12 sur 13

- sont en institution
- 9 en externat et 3 en internat

11 sur 13

- Ont une solution de répit
- 3 "non" dont 1 oui et non



Les solutions de répit peuvent être : (plusieurs réponses étaient possibles)

- En accueil temporaire
- Les Services à la Personne *

6 sur 13

- 1 sur 13
- Babysitting (ou plutôt "adulte-sitting")

- 5 sur 13
- Aide de la famille

3 sur 13

- Autre

- Pour des w-ends et/ ou des soirs

8 sur 13

- 9 sur 13
- Pour des vacances

*(Services à la Personne : non coché 2 fois alors qu'un SAP intervient à domicile pour la toilette donc non considéré comme une aide au répit)

- Ont besoin de répit ou de plus de répit

12 sur 13

7 sur 13

- (Souhaitent du répit) A domicile **

- (Souhaitent du répit) En structure **

9 sur 13

(**4 sur 13 ont coché les 2).



1. Souvent les familles auraient besoin de plus de souplesse dans la durée et les créneaux proposés en accueil temporaire.
2. La formation des personnels de SAP ou d'organismes de vacances (trop peu nombreux) est remise en cause et entraîne un manque de confiance
3. La garde alternée est perçue comme du répit.

UN GRAND MOMENT...



Semi-marathon nocturne de Bordeaux avril 2015

Quatre papas de l'association (Jérôme, Fabrice, Olivier et Alain) ont décidé de se relayer pour pousser Axel et son fauteuil de course prêté pour l'occasion lors du semi-marathon de Bordeaux d'avril 2015... et ils l'ont fait ! Un très bon moment, une bonne énergie et une belle aventure humaine malgré la pluie. Merci à tous.

Helen



POLYCAP 33

Adresse postale : 9 Allée des grives 33320 Le Taillan Médoc

polycap33@gmail.com ☎ 06 12 79 63 92

<http://www.polycap33.wix.com/polycap>

(Siège Social : 34 rue G.Mandel 33 000 Bordeaux)

